

C2620-Filières d'excellence-

DECISION DU PRESIDENT N°dP.2022.030

Signature d'une convention de reversement de subvention entre l'association Terre et Cité et Versailles Grand Parc - AAP plan de relance PAT 2021

LE PRÉSIDENT,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-5 ;
- Vu la délibération n°D.2022.02.04 du Conseil communautaire du 15 février 2022, portant délégations de compétences au Président et au Bureau de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2020-2026 ;
- Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu le budget en cours.

Contexte

Labellisé en 2021, le projet alimentaire territorial (PAT) de la Plaine aux Plateaux couvre les territoires des agglomérations de Versailles Grand Parc, Saint-Quentin-en-Yvelines, de la communauté Paris-Saclay, ainsi que les territoires des associations patrimoniales Terre et Cité, Triangle Vert et Plaine de Versailles.

Un consortium d'acteurs locaux est engagé dans ce projet pour renforcer la résilience alimentaire du territoire : agglomérations, associations, agriculteurs, institutions. Un plan d'action dédié a été mis en place pour agir de manière coordonnée sur plusieurs leviers, de la production agricole à la consommation locale en passant par la sensibilisation, l'environnement ou encore la restauration collective. La démarche repose à la fois sur la mutualisation des compétences entre partenaires, la mise en place de projets opérationnels, et le soutien aux initiatives locales qui contribuent à l'accès à une alimentation de proximité et de qualité pour toutes et tous.

En 2021, l'association Terre et Cité, porteur administratif du projet alimentaire territorial de la Plaine aux Plateaux a présenté une candidature au plan de relance (mesure 13B) au nom du consortium. Conformément au cahier des charges de l'appel à projet dédié, la candidature regroupait tous les projets des porteurs du territoire de notre PAT, dont le projet de Versailles Grand Parc relatif à l'organisation d'un évènement dédié au PAT.

Organisée à Fontenay-le-Fleury par Versailles Grand Parc et l'association patrimoniale de la Plaine de Versailles le 10 mars 2022, la première rencontre annuelle du PAT a été l'opportunité de faire connaître la démarche et de préciser certains projets à l'ensemble des partenaires, notamment aux élus locaux et au grand public. Des temps d'échange et d'ateliers ont été organisés sur les grandes thématiques de notre PAT, comme la restauration collective, l'installation et la transmission agricole, la diversification, la sensibilisation, les circuits courts, la construction du diagnostic et de l'évaluation, les enjeux santé et social. L'animation générale a été effectuée par un duo de comédiens d'improvisation. Un moment convivial autour de jus de fruits locaux a eu lieu en fin d'évènement, et chaque participant s'est vu offrir un goûter de produits locaux dans des sacs à vracs réutilisables. Conformément au budget prévisionnel établi pour la candidature, la subvention maximale mobilisable pour cet évènement est de 800€.

Par convention avec la DRIAAF, Terre et Cité reçoit la totalité des subventions et reverse la quote-part correspondant au projet de chaque partenaire. Pour ce faire, une convention de reversement doit être

signée entre Terre et Cité et chaque partenaire.

En conséquence, le Président

DECIDE :

- 1) d'autoriser son représentant à signer la convention de reversement de subvention avec Terre et Cité et tout document s'y rapportant ;
